

# vente d'un vehicule entre particulier

Par Minimel, le 07/04/2024 à 12:38

Bonjour,

Mon fils a vendu à l'un de ses copains un vehicule il y a quasiment 1 an et il le met en demeure aujourd'hui de lui rembourser le vehicule sous pretexte qu'il a été transformé avant la vente.

Lors de la vente, le copain a eu tous les papiers en règle ainsi que la facture du stage 1 posé. Il etait donc parfaitement informé de ce qui avait été fait sur le véhicule. D'autant plus qu'il a essayé, pendant quelques jours, la voiture avant de l'acheter.

Que doit-on faire svp?

Bien cordialement,

# Par youris, le 07/04/2024 à 13:48

bonjour,

qu'entendez-vous par transformation ? certaines transformations nécessitent un modification de la carte grise.

avez-vous une preuve que l'acquéreur a été informé des transformations ?

Salutations

## Par Marck.ESP, le 07/04/2024 à 14:18

Bonjour et bienvenue sur LegaVox

Votre fils possède -t-il une preuve de l'acceptation par l'acquéreur, de la reprogrammation moteur effectuée ?

## Par Minimel, le 07/04/2024 à 14:34

Oui la facture lui a été donné. Il a même été voir le garagiste qui l'a posé.

Nous avons des vidéos et des messages qui prouvent qu'il le savait mais comme il a bloqué mon fils sur les réseaux on ne peut plus y avoir accès.

#### Par Marck.ESP, le 07/04/2024 à 14:52

Une décision de justice ne serait pas favorable à votre fils, car il y a peu de chance que la modification soit homologuée par le constructeur.

# Par Minimel, le 07/04/2024 à 15:18

D'accord, je vous remercie pour vos réponses.

J'ai oublié de notifier que depuis l'achat du véhicule, le copain a eu un accident sur un rondpoint, que sa copine a roulé avec un voyant allumé et qu'il a fait de la mécanique dessus (il est mécanicien auto).

## Par miyako, le 07/04/2024 à 18:59

Bonsoir,

#### [quote]

'ai oublié de notifier que depuis l'achat du véhicule, le copain a eu un accident sur un rondpoint, que sa copine a roulé avec un voyant allumé et qu'il a fait de la mécanique dessus (il est mécanicien auto).

#### [/quote]

Dans ce cas , votre fils peut dormir tranquille , le copain n'a aucune chance d'obtenir gain de cause .

Simplemen répondre par la négative . Si le copain fait faire une expertise cela sera à ses frais .Ce qu'il ne fera sans doute pas .

Cordialement

## Par Minimel, le 07/04/2024 à 19:27

Je vous remercie beaucoup pour toutes vos réponses et votre temps.
Bonne soirée.
Bien cordialement,

Par Marck.ESP, le 07/04/2024 à 20:51

Des éléments nouveaux en effet.

Bonne suite, au revoir.